

Gestion des absences de votre enfant

Se connecter via le navigateur Internet ou via l'application pour smartphone en entrant l'adresse <http://pronote.rpn.ch/cescole> (attention pas de www.)



1. Choisir "Espace Parents"



2. Entrer les données fournies

Tableau de bord

Le tableau de bord contient diverses informations qui permettent de valider les absences de votre(vos) enfant(s) (au plus tard le jour de son retour en classe).

Valider une absence

1. Choisir "Tout voir".

Prochaines évaluations de compétences

- Le lundi 16 avril de 13h30 à 14h18 - Salle L-216
Allemand
- Le vendredi 20 avril de 09h27 à 11h01 - Salle L-009
Maths N2
- Le mercredi 25 avril de 08h27 à 09h27 - Salle L-210 (L-His)
Histoire

Travail à faire

Pour le mardi 17 avril

Maths N2
Fiche d'entraînement

Dernières ressources pédagogiques

Français N2
Corrections_classes_fonctions_grammaticales_fiche.pdf
le 16/10

Absences, punitions ...

Absence non justifiée le 29 mars de 10h14 à 13h30

Agenda

Aucun événement saisi

Informations & Sondages

Aucune nouvelle information

Date	H. Cour	1/2j. Bul	Raison des parents/Motif	Justificatif	Commentaire	RA
Le 29 mars de 10h14 à 13h30	3h30	0.7	Choisissez une raison			
Le 16 mars de 11h01 à 15h15	3h00	0.93	MALADIE sans certifi			✓
Du 13 fév. à 13h30 au 14 fév. à 11h50	9h00	1.63	Congé (CO)			✓
Du 12 fév. à 13h30 au 13 fév. à 11h50	7h00	1.47	Congé (CO)			✓
Le 12 fév. de 7h39 à 11h24	4h30	0.75	Congé (CO)			✓

Une absence est non justifiée si elle n'a pas de motif ou un motif non recevable

Le 29 mars 2018

Absence non justifiée le 29 mars de 10h14 à 13h30

Votre raison :
Choisissez une raison

Justificatif :
@

Votre commentaire (max 200 c.) :

3h30 de cours manquées
0.7 demi-journée bulletin

Valider

2. Choisir une raison

3. Préciser le motif de l'absence dans le commentaire

4. Valider les modifications

ATTENTION, l'absence ne sera pas validée si la raison et le motif ne sont pas renseignés !

Si votre enfant possède un certificat médical, celui-ci peut être scanné et déposé sur Pronote.

Rappels

En cas d'oubli de validation de votre part ou de validation incomplète, vous recevrez un rappel par courriel ou sms. Aussi, afin que nous puissions vous adresser ce 1er rappel par courriel/sms nous vous prions les personnes de contrôler votre adresse électronique et numéro de téléphone portable dans le menu "Mon compte".

1. Cliquer sur la roue crantée

2. Cliquer sur l'image du profil

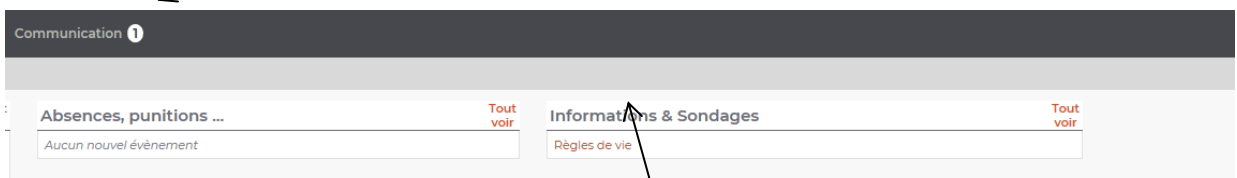


Communications

Les enseignants ou le secrétariat ont la possibilité de vous envoyer des informations et des pièces jointes via l'onglet **Informations et sondages**.

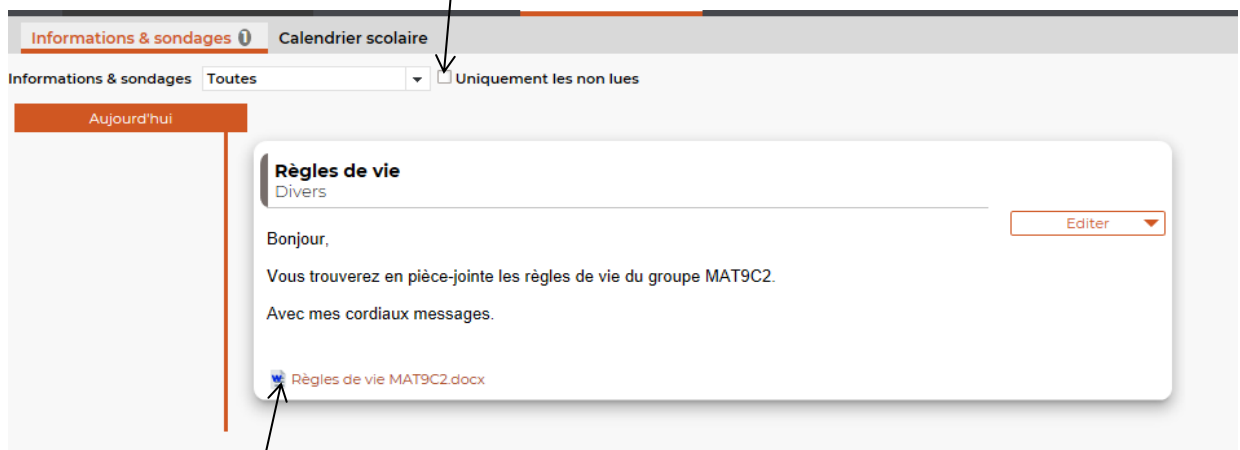
Sur une tablette ou un ordinateur.

1. Cliquer sur l'onglet « Communication ».



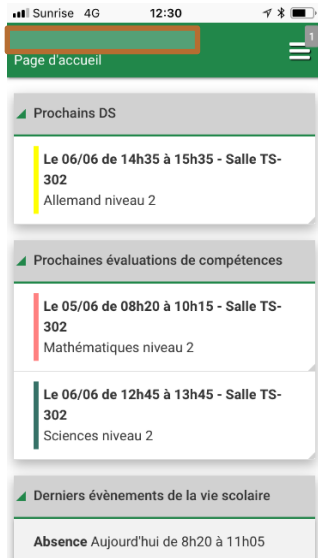
2. Cliquer ici.

3. Pour retrouver une information déjà lue, décocher la case « Uniquement les non lues ».

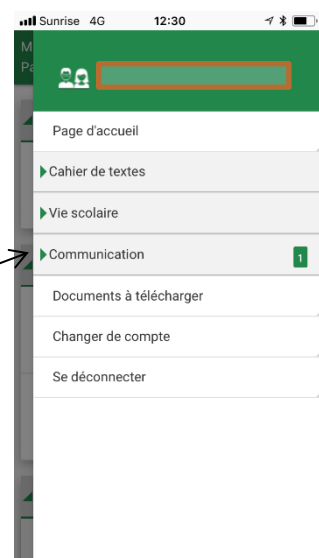


4. Cliquer ici pour télécharger une pièce jointe.

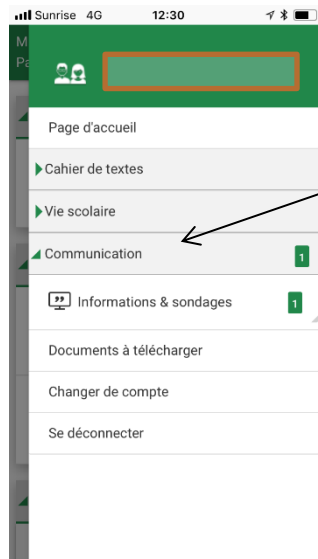
Sur un Smartphone.



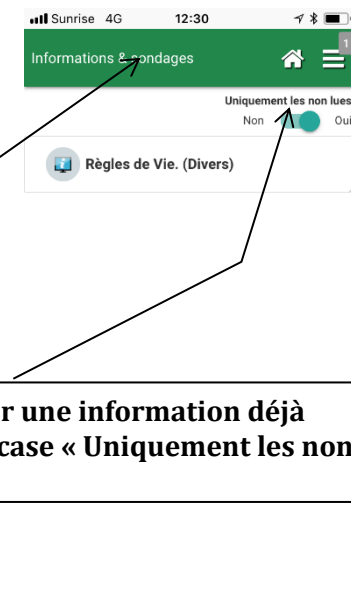
1. Cliquer ici.



2. Cliquer sur le petit triangle



3. Cliquer ici...
4. ... et ici.



5. Pour retrouver une information déjà lue, décocher la case « Uniquement les non lues ».



5. Cliquer ici pour télécharger une pièce-jointe.

Le programme vous demandera de changer votre mot de passe lors de votre première connexion. Attention : vos données personnelles de connexion ne doivent pas être transmises, car elles remplacent votre signature pour la validation des absences.

Résumé :

Absences

- Toute absence devra être justifiée en ligne dans l'espace parents situé à l'adresse <http://pronote.rpn.ch/cescole> **le jour du retour de l'enfant en classe.**
- Pour que l'absence soit validée, son motif doit être clairement renseigné.
- Seuls le père, la mère ou le représentant légal de l'élève sont autorisés à valider une absence. **Les données de connexion personnelles à la plate-forme** remplacent la signature et **ne doivent donc pas être communiquées.**
- La direction de l'école se réserve le droit d'exiger la présentation d'un certificat médical
- Il n'est pas possible de noter à l'avance une absence de votre enfant, par exemple pour rendez-vous médical. L'absence ne peut être justifiée que quand l'enseignant l'a insérée dans le logiciel. Nos enseignants peuvent le faire du jour-même au lendemain.
- Pour rappel, selon notre règlement, toute demande de congé doit être adressée, par écrit à la direction, au minimum 10 jours à l'avance.

Liens vers les tutoriels Pronote :

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-713-6-configurer-l-application-mobile-espace-parents.php>

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-687-26-justifier-une-absence-espace-parents.php>

Adresse pour le QR code :

<https://portail.rpn.ch/administration/logi-a/Pages/ad-prn.aspx>